



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

24 MAI 2018  
Lyon, le

Arrêté n° 18 - 146

portant inscription au titre des monuments historiques  
du Médaillier dit « de Trévoux » - mairie - Trévoux (AIN)

### LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Vu le code du patrimoine, livre VI (titres I et II), et VII (titre I)  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,  
Vu l'arrêté de d'inscription du 1<sup>er</sup> septembre 1993,  
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 15 décembre 2017,  
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,  
considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

#### arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant : Médaillier dit « de Trévoux » composé d'un ensemble de 276 éléments correspondants à l'inventaire réalisé en 2015 conservé à la mairie de Trévoux, place de la Terrasse, 01600 TREVOUX et partiellement déposé à la Maison Pierre et Anne de Bourbon, 3 chemin de la Passerelle, 01600 TREVOUX, et appartenant à la commune de TREVOUX (AIN)

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 1<sup>er</sup> septembre 1993 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du Département de l'Ain  
Le préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du Département de l'Ain  
Stéphane BOUILLON  
par déléguation.

Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01  
Tél. : 04.72.00 44 00 – Fax : 04.72 00 43 30 – <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes>

Guy LIÉVI